



Association Cantonale Genevoise de Pétanque

Règlement du championnat cantonal interclubs 1^{ère} ligue Saison 2023.

1. Le fair-play

Le fair-play est de rigueur, tant sur le plan de l'amitié que de la compétition.

2. Organisation

Il est organisé du 2 janvier au 11 mars 2023 un championnat cantonal genevois interclubs de 1^{ère} ligue sous la forme d'un groupe unique de 10 équipes qui se rencontrent les unes contre les autres sans match retour.

Au cas où plusieurs équipes arrivent avec le même nombre de points-rencontre, un tour final est organisé le dimanche 12 mars 2023

3. Formation des équipes

La feuille de match est composée de 2 documents : composition des équipes et résultats.

La feuille « composition des équipes » peut comporter jusqu'à 9 noms (obligatoirement inscrits avant le début de la rencontre). Elle doit être contrôlée et signée par les coaches des deux équipes et l'arbitre avant le début des jeux.

La feuille « résultats » où apparaissent les joueurs est pliée en 2 pour camoufler leur inscription, car le tirage au sort se fait à l'aveugle.

La formation des équipes est annoncée au début de chaque tour, selon le schéma suivant par équipe :

- 1er tour : 6 tête-à-tête, dont au moins un tête-à-tête féminin
- 2ème tour : 3 doublettes, dont au moins une doublette mixte
- 3ème tour : 2 triplètes, dont au moins une triplète mixte.

Lors des 2ème et 3ème tours, un changement de joueur ou de joueuse (un seul changement par tour) est autorisé, à la fin d'une mène après en avoir informé l'équipe adverse.

Tout changement de joueur ou de joueuse doit être consigné sur la feuille des résultats.

Tout joueur ou joueuse remplacé(e) ne peut pas être réintégré(e) dans une autre équipe lors du même tour.

4. Attribution des points

Par rencontre, il y a **18 pointaverages possibles** :

- Les tête à tête comptent pour un pointaverage (total : 6 pointaverages).
- Les doublettes comptent pour deux pointaverages (total : 6 pointaverages).
- Les triplettes pour trois pointaverages (total : 6 pointaverages).

Ensuite **4 points-rencontre** sont attribués pour le classement du championnat selon le nombre de pointaverages obtenu :

- Une victoire, par 18 à 0, 17 à 1, 16 à 2, 15 à 3, 14 à 4 et 13 à 5, donne 4 points à l'équipe gagnante et donc 0 point à l'équipe perdante.
- Une victoire, par 12 à 6, 11 à 7 et 10 à 8, donne 3 points à l'équipe gagnante et 1 point à l'équipe perdante.
- Un match nul, 9 à 9, donne 2 points à chacune des équipes.

5. Classement

Pour le classement des équipes, il est pris en compte en 1^{er} les points-rencontre des équipes comme cela est décrit au point 5, puis en 2nd les pointaverages et finalement les scores.

En cas d'égalité des points-rencontre à l'issue du championnat, il est prévu une dernière journée pour déterminer le champion genevois ; le cas échéant, un règlement idoine sera élaboré en collaboration avec les équipes concernées.

6. Logistique

Votre dévoué assure le bon déroulement du championnat. Les résultats doivent lui être communiqués par le club hôte dans les 2 jours afin de tenir à jour le classement en tenant compte du rythme hebdomadaire des rencontres :

Soit par mail : jean-pascal.perler@geneve-petanque.com

Soit par WhatsApp : **+41 76 477 15 29**

Ou en adressant l'original de la feuille de match (2 documents) à l'adresse suivante :

Jean-Pascal PERLER, Ch. De-Roches 15, 1208 Genève

7. Participants

Si un club a inscrit 2 équipes, c'est après la 2^{ème} rencontre qu'un joueur est définitivement qualifié dans son équipe pour participer au championnat en cours, et le cas échéant pour le tour final organisé par l'ACGP.

Dans la formule du groupe unique, si un club présente 2 équipes, et que celui-ci est contraint de renoncer après le tirage des poules à la participation d'une de ses 2 équipes, ce sera l'équipe portant le plus grand numéro qui sera invalidée.

Dans tous les cas de figure, que ce soit dans le même club ou lors d'un transfert, un joueur qui participe au 1^{er} tour du championnat LNA ou LNB se déroulant en automne 2022 peut se requalifier en participant au championnat de 1^{ère} ligue qui commence en janvier 2023, avec la restriction qu'un tel joueur requalifié ne peut plus évoluer en ligue supérieure durant le championnat en cours.

Le club opérant une telle requalification est tenu d'en informer le responsable du championnat de 1^{ère} ligue d'ici la fin décembre 2022 au plus tard.

Attention, un joueur ou joueuse ayant participé au 1^{er} tour LNA et LNB ne pourrait pas participer aux rencontres liées à l'ascension en LNB (règlement CPP).

8. Tirage au sort

Le responsable du championnat interclubs de 1^{ère} ligue organise lors de l'Assemblée Générale Statutaire, en présence des responsables d'équipe, un tirage intégral des rencontres en tenant compte des différentes contraintes spécifiques à chaque club.

Afin de réaliser le tirage dans les meilleures conditions, les inscriptions doivent parvenir au responsable, au plus tard 3 jours avant la date de l'AG précitée.

Dans la formule du groupe unique, et au cas où il y a deux équipes d'un même club participant au même championnat, celles-ci jouent automatiquement l'une contre l'autre lors de la 1^{ère} rencontre. Si le championnat est organisé en 2 groupes, et au cas où il y a deux équipes d'un même club participant au même championnat, celles-ci jouent automatiquement dans un groupe différent.

9. Programmation des rencontres

Les tours se déroulent en principe toutes les semaines selon le calendrier annexé. Toute modification doit être évitée, mais on peut fort bien s'arranger à Genève de manière amicale. Cependant, la priorité est donnée à l'équipe recevante pour fixer le jour de la rencontre.

Au cas où des équipes seraient encore en course pour le titre lors de leur dernière rencontre, il serait fair-play que les équipes concernées effectuent leurs rencontres au même moment sous réserve de la disponibilité de leurs boulodromes respectifs.

10. Lieu des rencontres

Chaque club qui inscrit une équipe doit indiquer le lieu où se dérouleront les rencontres à domicile à l'ACGP qui donne ou non son accord. En principe, si le club hôte ne dispose pas de l'infrastructure nécessaire, les deux équipes doivent s'entendre sur le lieu de la rencontre.

11. Arbitre

Les deux équipes se mettent d'accord pour choisir une personne neutre comme arbitre en cas de besoin.

12. Tenue de l'équipe

La tenue du club est obligatoire pour tous les participants. Elle peut toutefois être remplacée par une tenue uniforme d'un sponsor pour autant qu'elle ait été agréée par l'ACGP.

13. Ascension en LNB

L'équipe et les joueurs ayant participé au championnat interclubs de 1^{ère} ligue et ayant obtenu le titre peuvent participer aux barrages organisés par la CPP en vue de l'ascension en LNB. En cas de désistement, seule l'équipe ayant terminé 2^{ème} peut en principe participer aux barrages.

Au cas où les équipes qui terminent 1^{ère} et 2^{nde} du championnat interclubs de 1^{ère} ligue ne désirent pas accéder à la LNB, l'équipe terminant à la 3^{ème} place est soumise aux conditions du règlement CPP dont je mets en exergue des extraits de l'article idoine : *L'inscription des prétendants à l'ascension est du ressort exclusif de l'association cantonale. Seul le premier ou, en cas de retrait de celui-ci, le second est accepté pour les finales de promotion ; des dérogations peuvent être accordées par le CPP, à la demande motivée du club et de l'association cantonale concernée et ce, dans le cas où l'association cantonale n'a aucun représentant en ligue A ou B d'une part ou d'autre part, si l'une ou les deux équipes terminant en tête d'un championnat régional est/sont une/des doublure/s d'équipes évoluant déjà en ligue nationale A ou B.*

Si un club avait inscrit 2 équipes pour le championnat 1^{ère} ligue, et qu'une des 2 équipes peut participer aux barrages en vue de l'ascension en LNB, l'ensemble des joueurs du club ayant participé au championnat 1^{ère} ligue peuvent y jouer.

14. Verre de l'amitié

Il est suggéré que le club recevant offre la verrée de l'amitié, voir une petite collation.

Néanmoins, chaque club recevant doit se sentir libre de la forme adoptée pour cet aspect convivial et hospitalier.

15. **Prix**

Un challenge, propriété de l'ACGP, est remis temporairement pour la séance des photos à la société qui a remporté le titre du championnat cantonal des clubs de 1^{ère} ligue.

Le responsable du championnat se charge de faire graver le nom du club qui a obtenu le titre.



Jean-Pascal PERLER
Responsable Interclubs 1^{ère} ligue